

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 22 août 2024
à 9 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 4243, rue Charleroi, le jeudi 22 août 2024, à 9 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 août 2024, à 9h30.

10.02 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1249171004

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1249649001

Autoriser la création d'un poste permanent d'électrotechnicien d'arrondissement en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé aux travaux et entretien, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.

50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1249649002

Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé au service - voie publique, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Levée de la séance

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 20 août 2024



Dossier # : 1249171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

QUE soit adopté le Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249171004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 août 2024, un avis de motion a été donné relativement à l'adoption du Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A. Aussi, lors de cette même séance, le projet de Règlement a été présenté et déposé.

Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Conformément à la Loi, il y a lieu de procéder à l'adoption du Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

Suite à l'adoption, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

CONTENU**CONTEXTE**

En vue de l'ouverture de l'école secondaire aux Mille-Voix située à l'intersection du boulevard Albert-Hudon et du boulevard Maurice-Duplessis, il est recommandé d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h sur ces boulevards.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à modifier la carte en l'occurrence l'Annexe A, afin d'ajouter les boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis aux rues sur lesquelles la limite de vitesse est fixée à 30 km/h.

JUSTIFICATION

La nouvelle école secondaire aux Mille-Voix ouvrira ses portes en septembre 2024. Toutefois, cette école est située aux abords de deux artères très achalandées et où la limite permise est de 50 km/h.

Cette mesure vise à améliorer la sécurité des déplacements dans l'arrondissement, de modifier les comportements relativement à la vitesse, de diminuer le nombre et la gravité des accidents, de diminuer le sentiment de vulnérabilité des piétons et des cyclistes.

Une telle limite de vitesse 30 km/h permet un équilibre entre la sécurité et la mobilité. Sur ces rues, l'impact de la vitesse influence considérablement la qualité de vie des citoyens et leur niveau d'activité.

Sur le plan de la sécurité, le seuil de la résistance du corps humain dans un accident est une donnée essentielle pour évaluer la limite de vitesse sécuritaire. Selon les études de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le risque de ne pas survivre à une collision est seulement de 10% à une vitesse d'impact de 30 km/h. De ce fait, il serait justifié d'adapter la vitesse affichée dans les zones fréquentées par les usagers vulnérables.

De façon générale, il est reconnu que la vitesse est la source de plusieurs problématiques de sécurité :

- Elle réduit le champ de vision ;
- Elle augmente le temps nécessaire aux manoeuvres d'urgence, comme pour éviter un piéton qui surgit entre deux véhicules stationnés ;
- Elle augmente les risques de dérapage, notamment dans les courbes ;
- Elle augmente la violence des chocs.

Il existe donc plusieurs arguments en faveur d'une réduction de la vitesse véhiculaire, reconnus et documentés :

- Elle améliore la fluidité de la circulation en atténuant " l'effet accordéon " créé par le freinage et l'accélération à répétition des véhicules ;
- Elle entraîne une baisse du bruit ambiant ;
- La qualité de l'air s'en trouve améliorée, par une réduction de l'émission des polluants émis par les véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réduction de la limite de vitesse aura pour conséquence :

- De sensibiliser et modifier les comportements des automobilistes relativement à la vitesse ;
- D'améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes et, par le fait même, encourager le transport actif ;
- De réduire le nombre et la gravité des accidents ;
- D'adopter la vision zéro accident.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 22 août 2024

Adoption: 3 septembre 2024

Promulgation et entrée en vigueur: septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par intérim



Dossier # : 1249649001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent d' électrotechnicien d'arrondissement en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé aux travaux et entretien, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d' électrotechnicien d'arrondissement en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé aux travaux et entretien, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-08-19 16:11

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249649001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent d' électrotechnicien d'arrondissement en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé aux travaux et entretien, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La création du poste permanent d'électrotechnicien d'arrondissement (emploi : 606310, groupe de traitement 22 de l'accréditation des cols bleus, taux horaire de 42,96\$), à la Division du soutien technique, permettra à la Direction des travaux publics, de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement.

En contrepartie, la Direction des travaux publics abolit le poste permanent de Préposé aux travaux et entretien (emploi : 611720, poste : 94818, groupe de traitement 3, taux horaire de 30,25\$) à la Division du soutien technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La structure actuelle de l'équipe des électrotechniciens est de 5 employés. Avec les besoins opérationnels à traiter et les congés annuels des employés, l'arrondissement n'arrive pas à répondre à toute la charge de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le numéro de référence budgétaire: 386005

La dépense sera financée par le poste de préposé aux travaux et entretien laissé vacant depuis le 1er juillet suite au départ à la retraite de M. Benoit Hamel.

La dépense prévue pour cette période, soit du 7 septembre au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
électrotechnicien	606310	578,00	42,96	24 800 \$	400 \$	25 200 \$	7 700 \$	32 900 \$

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 15 août 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-09

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249649002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé au service - voie publique, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé au service - voie publique, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-08-19 16:10

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249649002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent de préposé au service - voie publique, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 24 août 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La création du poste permanent de Chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10 de l'accréditation des cols bleus, taux horaire de 34,22\$), à la Division voirie et aqueduc, permettra à la Direction des travaux publics de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement, notamment pour les activités de déneigement. En contrepartie, la Direction des travaux publics abolit le poste permanent Préposé au service - voie publique (emploi : 600960, poste : 77607, groupe de traitement 8, taux horaire de 33,03\$) à la Division voirie et aqueduc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics envisage un manque au niveau des chauffeurs ayant un permis de conduire avec classe 3, et ce, pour la saison hivernale, donc ce changement de fonction est nécessaire afin de bonifier la structure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le numéro de référence budgétaire : 293972 et 297568
La dépense prévue pour cette période est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Chauffeur opérateur mot "B"	601130	820,00	34,22	28 100 \$	400 \$	28 500 \$	8 700 \$	37 200 \$

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 15 août 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-14

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics